

MINISTERE DE LA JUSTICE

وزارة العدل

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION

المديرية العامة لإدارة السجون

PÉNITENTIAIRE ET DE LA RÉINSERTION

وإعادة الإدماج

ETABLISSEMENT DE REEDUCATION DE M'SILA

مؤسسة: إعادة التربية المسيلة

الرقم الجبائي : 4080 0400 1028063

NIF : 4080 0400 1028063

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIR DE MARCHÉ

Conformément au disposition de l'article 46 de la loi N°23-12 du 06/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux disposition de l'article 65 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service public

L'établissement de REEDUCATION DE M'SILA informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'appel d'offres national ouvert avec exigence des capacités minimales N° 01/2025 portant fourniture de denrée alimentaire au profit de l'Etablissement de Rééducation de M'SILA et ses annexes (établissement de prévention sidi Aissa établissement milieu ouvert ouled Mansour / établissement milieu ouvert Metarfa) pour l'année 2026 en lots suivants : (Lot n° 04: Viandes rouge frais) , (Lot n° 06: oeuf) et (Lot n° 08: Poissons frais)

qu'à l'issue de l'évaluation des offres, le marché et attribué provisoirement aux entreprises suivants comme suit: L'analyse des offres conformément aux critères de choix prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants:

ENTREPRISE	LOT	Montant Maximum de l'Offre En TTC	Observation
AICHOUNE MILOUD NIF: 18010350002014841600	Lot N° 04	17.345.088,00 DA	Moins disant
OFFICE NATIONAL DES TRAVAUX EDUCATIFS ET DE L'APPRENTISSAGE NIF: 0000 1600 1335 810	Lot N° 06	4.869.793,00 DA	Moins disant
ADEL YASSINE NIF: 17622010511418402200	Lot N° 08	3.385.550,00 DA	Moins disant

Les soumissionnaires désirant connaître des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher aux services de l'économat de l'établissement de REEDUCATION DE M'SILA au plus tard trois (03) jours à compter de la date de la première publication de cet avis.

Conformément au disposition de l'article 56 de la loi N°23-12 du 06/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

Conformément aux dispositions de l'article 82 ET 182 du N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégation de service public, Tout soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés du de wilaya de M'SILA, sis à local de la wilaya de M'SILA ,dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première publication du présent avis dans la presse nationale.

Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de recours sera prorogée jusqu'au jour suivant.